



VILLE DE VERSOIX  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 23 juin 2025 de 20h00 à 20h30  
Lieu : Maison du Charron, salle du Conseil municipal

| TITRE                               | NOM                       | PRÉSENT | ABSENT<br>EXCUSÉ | REPLACÉ<br>PAR |
|-------------------------------------|---------------------------|---------|------------------|----------------|
| <b>Président</b>                    | J. Détraz                 | X       |                  |                |
| <b>Vice-présidente</b>              | J. Jaussi                 | X       |                  |                |
| <b>Secrétaire</b>                   | N. Forestier              | X       |                  |                |
| <b>Conseillers municipaux</b>       | T. Barraud                |         | X                |                |
|                                     | L. Chaoui Corpataux       | X       |                  |                |
|                                     | S. Conus                  | X       |                  |                |
|                                     | D. Fragnière              | X       |                  |                |
|                                     | X. Henauer                | X       |                  |                |
|                                     | N. Joye Rychner           | X       |                  |                |
|                                     | R. Lima                   | X       |                  |                |
|                                     | E. Matias Ramos           |         | X                | M. Veri        |
|                                     | M. Mehdi                  | X       |                  |                |
|                                     | C. Miche                  | X       |                  |                |
|                                     | G. Pinto-Pereira          | X       |                  |                |
|                                     | A. Riat                   | X       |                  |                |
|                                     | D. Ricci                  | X       |                  |                |
|                                     | J. Roder                  | X       |                  |                |
|                                     | A. Sauter Caillet         | X       |                  |                |
|                                     | C. Schneckenburger        | X       |                  |                |
|                                     | S. Sidler                 |         | X                | L. Philippi    |
|                                     | O. Sütcü Bagatarhan       | X       |                  |                |
|                                     | E. Tamone                 | X       |                  |                |
|                                     | F. Tranchellini           | X       |                  |                |
|                                     | M. Tranchellini           |         | X                | E. Viard       |
|                                     | C. Varonier               | X       |                  |                |
|                                     | B. Zeder                  | X       |                  |                |
|                                     | Siège vacant<br>(MCG/UDC) |         | X                | P. Galley      |
| <b>Maire</b>                        | J. Tchamkerten            | X       |                  |                |
| <b>Vice-Maire</b>                   | J. Marquis                | X       |                  |                |
| <b>Conseiller administratif</b>     | J.-M. Leiser              | X       |                  |                |
| <b>Secrétaire générale adjointe</b> | M.-L. Possa               | X       |                  |                |
| <b>Rédaction PV</b>                 | A. Giarrizzo              | X       |                  |                |

**Ordre du jour :**

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai et du 2 juin 2025
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
  - a. D92 - Crédit de CHF 1'850'000 pour l'acquisition des deux parcelles 3805 et 3026 par l'exercice du droit de préemption conféré à la Ville de Versoix
6. Résolutions
7. Motions
8. Questions
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

\* \* \* \* \*

**1. EXHORTATION ET INTRODUCTION**

**Le président Jason Détraz** ouvre la séance à 20h00, souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, à Madame la Secrétaire générale adjointe et à Monsieur le procès-verbaliste. Il salue également la presse et le public présents. Il excuse l'absence de Madame Elodie Matias Ramos (PS) et de Messieurs Michael Tranchellini (LCVL) et Sean Sidler (PLR), remplacés respectivement par Mesdames Maria Cristina Veri (PS) et Emma Viard (LCVL) et par Monsieur Laurent Philippi (PLR), conseillers municipaux suppléants, ainsi que de Monsieur Tom Barraud (VERAU) qui n'est pas remplacé. Monsieur Patrick Galley (UDC/MCG) siège en qualité de suppléant, en remplacement de Monsieur Ludovic Eggenberg (UDC/MCG), démissionnaire. Le Conseil municipal siège donc à 26 membres.

Ayant prié l'assistance de se lever, le président prononce l'exhortation :

*« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,  
Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de  
faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous  
ont confié les destinées ».*

**1.a. Hommage à Madame Martine Melo-Olié**

**Le président :**

*« Chères et chers membres du Conseil municipal,  
Chères et chers Versoisien,*

*C'est avec une certaine émotion que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Madame Martine Melo, ancienne conseillère municipale dont nous avons récemment appris le décès.*

*Madame Melo a siégé au Conseil municipal de Versoix pendant treize années, de 1995 à 2008. Elle y a exercé ses fonctions avec un grand sens du devoir et un attachement profond à notre commune. Son engagement local était empreint de conviction solide, d'écoute et de respect. Elle a occupé plusieurs fonctions importantes, dont celle de vice-présidente de la commission de la culture en 2003, où elle a contribué activement à renforcer les liens entre notre administration et le tissu associatif local. Elle a ensuite été présidente de la commission des finances, rôle exigeant qu'elle a assumé avec rigueur, intégrité et transparence.*

*Mais au-delà de ces titres, Martine était surtout une femme profondément humaine. Enseignante à l'école de Montfleury, elle a marqué plusieurs générations d'enfants versoisien à qui elle a transmis non seulement des savoirs mais aussi des valeurs de respect, de curiosité et de bienveillance.*

*Martine Melo a laissé une empreinte dans notre mémoire collective, une empreinte discrète mais durable, à l'image de son engagement. »*

**M. Ricci (LCVL) :**

*« C'est avec tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de Martine Melo le 14 juin, dans sa septante-huitième année, suite à un long combat contre le cancer.*

*C'est à l'âge de vingt ans que Martine arrive en Suisse, fait des études pédagogiques et enseigne pendant de nombreuses années à Montfleury. Elle a deux enfants, et quatre petit-enfants. Elle est très intéressée par le patrimoine versoisien. Elle écrit des articles dans le Versoix-Région sur les grandes familles qui ont occupé les maisons de maître qui existent à Versoix.*

*C'est tout naturellement, ayant l'intérêt pour la chose publique, qu'elle se tourne vers la politique. Elle présidera le groupe PDC et sera élue comme conseillère municipale en 1995, 1999 et 2003, et elle siégera jusqu'en 2008. Durant ses treize ans, elle s'est investie dans des projets pour Versoix. Elle est la première femme à Versoix à qui l'on confie la présidence de la commission des finances. Dans le même temps, en 1997, elle s'investit dans un projet, la "Bataille des Livres", qui fait la promotion de la lecture chez nos jeunes écoliers. Elle le portera pendant vingt-huit ans. Suite à une exposition initiée par Martine, « Versoix hier, Versoix aujourd'hui » aux Caves de Bon-Séjour, c'est en 2000 qu'est créée l'association du Patrimoine. Martine est l'un des membres fondateurs.*

*Je conclurai mon propos en disant que Martine était une personne qui s'est engagée pour notre communauté sans compter, et à qui l'on pouvait faire confiance pour porter et faire aboutir un projet. Au nom du*

*Conseil municipal, j'adresse à la famille et à ses proches nos condoléances les plus sincères et leur adresse toute notre sympathie.*

*Merci Martine, adieu, repose en paix. »*

**Le président** invite l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Madame Martine Melo-Olié.

## **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.a. Proposition d'ajournement du point 3 « Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai et du 2 juin 2025 » de M. Pinto-Pereira pour le groupe des Vert-e-s de Versoix**

**M. Pinto-Pereira** demande l'ajournement du point 3 « Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai et du 2 juin 2025 », les documents ayant été mis à disposition des conseillers municipaux en dehors des délais réglementaires (art. 15 al. 1, LAC).

**Le président** indique que le bureau souhaitait faire une proposition similaire et propose donc de l'intégrer directement à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'opposition dans l'assemblée.

### **2.b. Approbation de l'ordre du jour tel que modifié**

**Le président**, constatant l'absence d'autres questions ou remarques, soumet au vote du Conseil municipal l'approbation de l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**VOTE :** à l'unanimité des voix des 25 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 23 juin 2025, approuve l'ordre du jour de ladite séance tel que modifié.

## **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 MAI ET DU 2 JUIN 2025**

Par décision du Conseil municipal dans sa séance du 23 juin 2025 (voir chapitre 2 « Approbation de l'ordre du jour » du présent procès-verbal), le point 3 « Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai et du 2 juin 2025 » est ajourné.

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **4.a. Mode d'emploi et règlement du Conseil municipal de Versoix**

**Le président** annonce que tous les conseillers municipaux ont reçu un mode d'emploi et une copie du règlement du Conseil municipal de Versoix, qui expliquent notamment la répartition des compétences entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Il invite les membres de l'assemblée à lire assidument ces documents.

**4.b. Formation proposée par l'Association des communes genevoises**

**Le président** annonce que l'Association des communes genevoises (ACG) propose des séances d'information aux élus du Conseil municipal sur leur rôle et leurs responsabilités. Il indique que cette formation est fortement recommandée pour tous les membres du Conseil municipal, et particulièrement pour les nouveaux élus. Il annonce également que le Conseil administratif proposera lui aussi une formation supplémentaire dès la rentrée scolaire.

**4.c. Représentation au sein du Groupement des législatives de la rive droite**

**Le président** invite les membres du Conseil municipal à proposer leur candidature pour la fonction de représentant au sein du Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD), association intercommunale qui regroupe les représentants des conseil municipaux des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Elle a pour objectif de faciliter les échanges d'informations et d'expériences sur des thématiques telles que l'aménagement, la mobilité, l'éducation, la culture et la sécurité. Il rappelle que chaque commune y désigne un représentant permanent pour l'ensemble de la législature ainsi qu'un délégué du bureau pour une période d'une année, renouvelable. Il indique que sa prochaine séance se tiendra à l'automne et il invite les personnes intéressées à faire part de leur candidature au bureau du Conseil municipal.

**4.d. Représentation au sein du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite**

**Le président** invite les membres du Conseil municipal à proposer leur candidature pour la fonction de représentant au sein du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite (GICORD) qui gère le site de compostage régional situé à Bellevue, et qui réunit les six communes de la rive droite. Il traite les déchets verts et produit du composte à usage communal ou privé. Il rappelle que le Conseil municipal doit désigner deux représentants au sein du conseil consultatif et il invite les personnes intéressées à faire part de leur candidature au bureau du Conseil municipal.

**4.e. Dépôt des textes au bureau du Conseil municipal**

**Le président** rappelle qu'afin de garantir une bonne organisation et permettre une préparation optimale des séances, tous les textes (questions écrites, motions, etc.) doivent impérativement être déposés au bureau du Conseil municipal au plus tard le lundi midi précédent la séance du bureau. Il explique que cette règle permettra au bureau de préparer convenablement l'ordre du jour des séances du Conseil municipal et de diffuser à temps les documents nécessaires. Il précise que le calendrier des séances sera transmis aux conseillers municipaux au début du mois de juillet.

**4.f. CMNet**

**Le président** rappelle que le Conseil municipal de Versoix utilise à présent la nouvelle version de la plateforme CMNet, et plus Extranet, depuis le début de la nouvelle législature. Il précise que les identifiants nécessaires pour se connecter à cette plateforme sont les mêmes que ceux utilisés pour la messagerie électronique (e-mail) du Conseil municipal. Il indique que toute question devra être adressée au secrétariat général le cas échéant.

**4.g. Cortège des promotions du vendredi 27 juin 2025**

**Le président** annonce qu'après le Cortège des promotions du vendredi 27 juin 2025, une table est réservée pour les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Il rappelle qu'il s'agit d'un moment convivial qui permet d'échanger de manière informelle. Il invite donc les membres du Conseil municipal à y participer.

**5. DÉLIBÉRATIONS****5.a. D92 - Crédit de CHF 1'850'000 pour l'acquisition des deux parcelles 3805 et 3026 par l'exercice du droit de préemption conféré à la Ville de Versoix****5.a.i. Rapport de la commission Territoire**

Rapport de Madame Aline Sauter Caillet, les Vert-e-s de Versoix

*« Commençons avec quelques notions de droit :*

*Le droit de préemption est l'avantage qui est donné à quelqu'un de pouvoir se substituer à l'acquéreur d'un bien pour en faire l'acquisition à sa place et dans les mêmes conditions que ce dernier. C'est donc un mécanisme juridique qui donne la priorité à certains individus ou entités lors de la vente d'un bien immobilier.*

*Selon l'article 3 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL, I 4 05), les biens-fonds situés en zone de développement 3 sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'État et des communes.*

*Les parcelles 3805 et 3026 répondent à cette définition.*

*Le Conseil d'État ayant renoncé à exercer son propre droit de préemption, il revient à la Commune de Versoix de décider si elle veut exercer le sien, et ce, dans un délai légal de 30 jours dès réception du courrier du Canton.*

*Voilà pour le comment du pourquoi.*

*Mais pour quelles raisons le Conseil administratif nous propose-t-il l'acquisition de ces parcelles ?*

*Les deux parcelles concernées se situent dans la continuité des parcelles 5157, 3834 et 4567 de l'ancienne épicerie Buffat (actuelle Recyclerie de*

*Caritas) et de son parking, parcelles achetées le 14 décembre 2015 pour un montant de CHF 1'900'000.*

*L'achat de ces parcelles avait pour objectif de permettre la réalisation d'un bâtiment sur un périmètre totalisant 790 m<sup>2</sup>, offrant des perspectives intéressantes en termes de logement, d'activités, d'équipements et d'espaces publics en un lieu central de Versoix.*

*Aujourd'hui, l'acquisition de ces deux nouvelles parcelles offrirait une opportunité de récupérer des droits à bâtir supplémentaires estimés entre 1'735 m<sup>2</sup> et 2'445 m<sup>2</sup>, à exploiter dans le cadre d'un projet global et cohérent s'étendant sur l'entier des cinq parcelles. Ainsi notamment, les logements existants pourraient être maintenus et valorisés et d'autres réalisés, dans le respect du cadre légal.*

*Voilà pour le pourquoi du comment.*

*Aussi, lors de sa séance du 17 juin 2025, la commission du Territoire a approuvé le crédit d'achat de ces deux parcelles à l'unanimité des 9 membres présents. »*

5.a.ii. Rapport la commission Finances, administration et économie

Rapport de Monsieur JérémY Jaussi, les Vert-e-s de Versoix

*« Au vu des délais légaux extrêmement serrés, la commission s'est réunie et a examiné le projet de délibération concernant cet exercice du droit de préemption pour les parcelles 3805 et 3026. Une discussion assez intéressante et nourrie sur les tenants et aboutissants du droit de préemption, et notamment de la limite que cela impose en termes de liberté économique, a émergé. Finalement, la majorité de la commission a estimé qu'il fallait de solides arguments pour y surseoir.*

*En définitive, la commission a préavisé favorablement cet achat à la majorité des 7 membres et 1 abstention, car il a été relevé notamment que la Commune disposait de l'assise financièrement pour procéder à cet achat ainsi qu'à un futur développement au bénéfice de la population versoisienne. »*

5.a.iii. Débat

**M. Marquis**, conseiller administratif, remercie au nom du Conseil administratif les conseillers municipaux pour la flexibilité avec laquelle ces derniers ont accueilli le projet dans des délais extrêmement courts, puisqu'il rappelle qu'au vu des délais légaux, deux séances de commission ont dû être organisées dans l'urgence. Il insiste sur l'opportunité et le potentiel qui se présentent ici de terminer un ensemble bâti cohérent au plein cœur de Versoix par l'adjonction des parcelles 3805 et 3026 aux trois autres que la Commune possède déjà. Il annonce également que le Conseil administratif a décidé de faire de cette acquisition une priorité et, le cas échéant, de lancer le projet Buffat dans son ensemble dans les mois qui suivent par la présentation d'une

proposition de programme qui pourrait se baser sur les nombreuses discussions qui ont déjà eu lieu dans le cadre de la commission des bâtiments (commission Bâtiments, gérance et protection de la population, 2020-2025) lors de la précédente législature. Il indique donc que Madame le Maire présentera prochainement devant la commission Bâtiments, gérance et développement durable une proposition de programme pour le projet Buffat.

**M. Riat** (PLR) déclare qu'il a vu arriver ce dossier dans les mains du Conseil municipal avec énormément de plaisir. Il rappelle que le développement de ces parcelles achetées en 2015 avait été remis aux calendes grecques par l'ancien Conseil administratif et que Caritas y avait été placé gratuitement. Il rappelle également qu'aujourd'hui, la Commune cherche des locaux pour accueillir les activités de ses différents services et a donc recours à la location de locaux privés. Il indique donc que le groupe PLR accueille avec plaisir ce projet de développement de la parcelle Buffat avec l'acquisition de parcelles supplémentaires puisqu'il constitue une opportunité qu'il faut absolument saisir. Il rappelle en outre que l'ancienne commission Bâtiments, gérance et protection de la population (2020-2025) avait élaboré un projet qui incluait notamment un établissement public, un café-rencontre, des locaux administratifs et des locaux commerciaux, projet qui rencontrait l'adhésion de toutes les fractions du Conseil municipal. Il souligne l'intérêt majeur de l'emplacement de ces parcelles pour les services communaux et il considère que cela va de pair avec la nécessité de leur développement. Il annonce donc que le groupe PLR votera favorablement le projet de délibération.

5.a.iv. Vote

**Le président**, constatant l'absence d'autres questions ou remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D92.

**Crédit de CHF 1'850'000 pour l'acquisition des deux parcelles 3805 et 3026 par l'exercice du droit de préemption conféré à la Ville de Versoix**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix le 12 juin 2025, qui décrit les motifs conduisant ce dernier à demander l'exercice du droit de préemption sur les parcelles 3805 et 3026 situées à Versoix et le crédit nécessaire à l'acquisition de ces parcelles,

vu le rapport de la commission Territoire du 17 juin 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 juin 2025,

conformément à l'article 30, al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

par 24 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'autoriser le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Commune sur les parcelles N° 3805 et 3026 de la commune de Versoix, sises Place Charles-David 1 et 3, de 478 m2 et 149 m2, propriété de Mmes Anne Laurence Lacroix et Dominique Duay-Lacroix, pour un montant de CHF 1'850'000.-.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'850'000.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a) un montant de CHF 1'750'000.- pour l'acquisition des parcelles N° 3805 et 3026 ;
  - b) un montant estimé à CHF 100'000.- pour les frais d'acte et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Versoix, dans le patrimoine financier.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

**6. RÉOLUTIONS**

Néant.

**7. MOTIONS**

Néant.

**8. QUESTIONS**

Néant.

**9. PÉTITIONS**

Néant.

**10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**10.a. Soutien à la commune de Blatten (VS)**

Communication de Madame Jolanka Tchamkerten, Maire

**Mme Tchamkerten**, Maire, annonce que le Conseil administratif a décidé de soutenir la Commune de Blatten (Valais) à hauteur de 1 franc par habitants de Versoix. Elle indique que plusieurs communes avaient sollicité l'Association des communes genevoises (ACG) relativement à la possibilité de soutenir la Commune de Blatten, et qu'il a donc été décidé qu'un soutien coordonné serait apporté. Elle rapporte que la présidente de l'ACG aura donc prochainement un rendez-vous téléphonique avec le maire de la Commune de Blatten pour savoir comment soutenir au mieux cette

dernière. Elle précise que le soutien apporté par la Commune de Versoix se monte donc à environ CHF 14'000.

#### **10.b. Formations à destination des membres du Conseil municipal**

Communication de Monsieur Julien Marquis, Vice-Maire

**M. Marquis**, conseiller administratif, précise les dates des deux séances d'information organisées par l'ACG qui concernent les membres du Conseil municipal de Versoix : le mercredi 20 août et le mercredi 15 octobre 2025. Il explique y avoir assisté en 2021 et rappelle le programme de la séance : une présentation de la place de la commune dans le système institutionnel suivie d'une conférence sur l'aménagement du territoire. Il précise qu'il s'agit bien d'une séance d'information adressée à l'ensemble des conseillers municipaux du Canton de Genève et composée d'une succession de conférences courtes sur des thématiques très générales. Il souligne la pertinence de ces séances pour sensibiliser les conseillers municipaux aux démarches de planification du territoire, qui sont au centre de la révision du plan directeur communal (PDCom) de Versoix. Il confirme en outre que le Conseil administratif organisera deux séances après la rentrée dédiées plus précisément au rôle de conseiller municipal ainsi qu'aux organes politiques de la Commune de Versoix.

#### **10.c. Manifestations**

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

##### Fête de la musique 2025

**M. Leiser**, conseiller administratif, revient sur la Fête de la musique qui s'est tenue le samedi 21 juin 2025 : il rappelle que la Musique Municipale de Versoix et l'école de musique Croqu'Notes ont chacune donné un concert, et que d'autres animations musicales ont été organisées, notamment aux Anciens Bains. Il indique qu'il a reçu de bons échos et il invite les conseillers municipaux à relayer leurs retours ou ceux de leurs concitoyens afin d'améliorer l'évènement pour l'année suivante.

##### Prochains évènements

Jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025 :

Promotions scolaires avec la journée du jeudi 26 juin consacrée à des animations pour les élèves de 1P à 8P de toutes les écoles de Versoix en collaboration avec l'Association des parents d'élèves (APEV) à Lachenal, et la journée du vendredi 27 juin consacrée au cortège et à la fête populaire. Il rappelle que les conseillers municipaux sont attendus après le cortège à la fête qui aura lieu à Lachenal à 18h45.

Samedi 28 et dimanche 29 juin, samedi 5 et dimanche 6 juillet 2025 :

Ciné Plage fête ses 30 ans. Un apéritif aura lieu le soir du samedi 28 juin.

Jeudi 31 juillet et vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 :

Fête nationale avec la soirée du jeudi 31 juillet consacrée à la traditionnelle Guinguette organisée par le Sauvetage de Versoix dès 18h00 et la soirée

du vendredi 1<sup>er</sup> août consacrée à la fête officielle sur les quais avec la participation exceptionnelle des Vieux Grenadiers.

Samedi 23 et dimanche 24 août 2025:  
Zooloo Festival à la plage de Port-Choiseul.

Dimanche 24 août 2025 :  
Fête du sport et du mouvement au Centre sportif de Versoix.

Du jeudi 21 août au dimanche 21 septembre 2025 :  
Expositions simultanées « Artistes d'ici » et « École & Quartier » à la Galerie du Boléro. Vernissage le jeudi 21 août de 18h00 à 20h00, avec une partie officielle à 18h30.

Mercredi 10 septembre 2025 :  
Sortie des aînés à Barryland. Les membres du Conseil municipal sont invités à y participer.

## **11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant.

## **12. DIVERS**

### **12.a. Exposition du Patrimoine Versoisien**

**Mme Tchamkerten**, Maire, en tant que membre du comité de l'association Patrimoine Versoisien, indique que l'espace patrimoine de la Maison du Charon, où se tient l'exposition « 25 objets, 25 histoires » à l'occasion des 25 ans de l'association, sera ouverte à la suite de la présente séance du Conseil municipal. Elle y invite les conseillers municipaux.

### **12.b. Édition 2025 de Paddle Up**

**M. Pinto-Pereira** (VERT) rappelle qu'en raison des conditions météorologiques, l'édition 2024 de l'évènement Paddle Up organisée par les Vert-e-s de Versoix avait dû être annulée. Il annonce que l'édition 2025 se tiendra le dimanche 24 août de 7h00 à 11h00, avec une parade nautique entre 9h00 et 10h00 et divers stands de divertissement et de détente au bord de l'eau. Il invite les membres de l'assemblée qui souhaitent s'y inscrire à consulter le site internet des Vert-e-s de Versoix.

**Le président**, constatant l'absence d'autres interventions, lève la séance à 20h30.

\* \* \* \* \*

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prochaine séance : lundi 15 septembre 2025 à 20h00, Maison du Charron</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|

**PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

Alessio Giarrizzo  
Procès-verbaliste